

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 mai 2008**

Délibération n° 2008-0014

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Mmes Palreja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme, Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Darne JC. (pouvoir à M. Darne J.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Goux (pouvoir à Mme Dubos), Guimet (pouvoir à M. Vergiat), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Le Bouhart), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillon (pouvoir à M. Abadie), Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Serres (pouvoir à M. Terracher), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vial (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : M. Calvel.

Séance publique du 13 mai 2008**Délibération n° 2008-0014**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) a pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou la réalisation de toute autre activité d'intérêt général.

Cette société d'économie mixte (SEM) comprend deux collectivités territoriales : la Communauté urbaine et le département du Rhône ainsi que onze autres actionnaires : la Caisse des dépôts et consignations, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, l'Opac du Rhône, l'Opac de Villeurbanne et sept sociétés et établissements bancaires.

Son conseil d'administration est composé de quatorze membres au sein duquel la Communauté urbaine est représentée par quatre élus.

Il convient donc de désigner les quatre représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SERL.

De plus, pour répondre à la mise en place fin 2007 par la SERL de nouvelles règles prudentielles concernant l'évaluation et la prévenance des risques dans le cadre des opérations conduites par la société, il convient en parallèle d'autoriser le président à prendre un arrêté désignant, parmi ces quatre élus communautaires, un titulaire pour siéger au sein du comité d'engagement chargé d'examiner les dossiers des opérations à risques, ainsi qu'un titulaire pour siéger au comité de suivi des risques qui aura en charge d'en organiser le suivi.

Par ailleurs, les dispositions statutaires régissant la SEM prévoient qu'une autorisation expresse soit donnée par l'assemblée délibérante de la collectivité aux administrateurs qu'elle a désignés, lorsque ces représentants souhaitent exercer des fonctions dans la société telles que celles de président du conseil d'administration, de vice-président ou de directeur général.

Ces fonctions étant déterminées par le conseil d'administration de la SEM, il appartient donc à l'assemblée délibérante de donner cette autorisation expresse à ses représentants ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Désigne messieurs Olivier Brachet, Patrick Bouju, Alain Giordano, Lucien Barge en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la SERL.

2° - Autorise lesdits représentants à occuper la fonction de président du conseil d'administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la société ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le président du conseil d'administration.

3° - Autorise monsieur le président à prendre un arrêté désignant, parmi les quatre élus communautaires, un titulaire pour siéger au sein du comité d'engagement et un titulaire pour siéger au sein du comité de suivi des risques.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008